

Berne, le 10 avril 1995

Femmes pour la 10ème révision de l'AVS

Création d'un comité national de soutien

(Communiqué de presse)

Le comité national de soutien "Femmes pour la 10ème révision de l'AVS" a vu le jour à Berne. Ses membres sont résolument favorables au projet de révision de l'AVS qui sera soumis à votation le 25 juin prochain, car il marque un progrès significatif en matière de politique sociale. Il donne satisfaction à des revendications que les femmes formulaient depuis longtemps et représente une nouvelle étape dans la réalisation de l'égalité des sexes. Au cours de la campagne, le comité entend présenter aux femmes les acquis de la dixième révision de l'AVS. Il est en revanche fermement opposé à l'initiative AVS/AI du PSS et l'USS qui sera soumise à votation le même jour.

La dixième révision de l'AVS offre aux hommes et aux femmes la possibilité, réclamée depuis longtemps, de prendre leur retraite de manière anticipée. Elle instaure également une nouvelle formule des rentes qui améliore la situation des retraités économiquement défavorisés, au nombre desquels figurent de très nombreuses femmes. Elle introduit un système de cotisation indépendant du sexe, qui donne droit à une rente individuelle. Pour la première fois, l'activité des femmes qui éduquent leurs enfants ou qui s'occupent de parents impotents faisant ménage commun avec elles est reconnue comme un vrai travail, puisqu'elle est prise en considération dans le calcul de la rente. Les bonifications pour tâches éducatives profitent à toutes les femmes, quel que soit leur état civil.

De l'avis du comité "Femmes pour la 10ème révision de l'AVS", la révision constitue une nouvelle étape dans la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes, car elle tient compte des revendications que formulent les femmes depuis des années en matière d'égalité. Dire oui à la dixième révision de l'AVS, c'est faire preuve de solidarité envers les personnes de faible condition économique et c'est garantir la viabilité à long terme de la première assurance sociale du pays. Une période transitoire de huit ans, assortie de mesures d'atténuation, permettra aux femmes de s'adapter à l'augmentation de l'âge de la retraite rendue nécessaire par l'introduction de la retraite anticipée.

Dire non au projet de révision, en revanche, reviendrait à anéantir les acquis que représente la dixième révision de l'AVS pour la société en général et pour les femmes en particulier. Ce serait également remettre en cause le système de rentes plus élevées introduit par voie d'arrêté urgent en faveur des rentiers économiquement défavorisés. Compte tenu des améliorations de politique sociale qu'instaure la révision, le comité "Femmes pour la 10ème révision de l'AVS" juge irresponsable l'attitude de celles et ceux qui veulent la rejeter.

La dixième révision de l'AVS répond à des revendications importantes en matière d'égalité sans entraîner les coûts supplémentaires de l'initiative AVS/AI du PSS et de l'USS. Financièrement très lourde, l'initiative menace également le système des trois piliers. Le comité y est fermement opposé.

Le comité national de soutien "Femmes pour la 10ème révision de l'AVS" est coprésidé par les conseillères aux Etats Christine Beerli (PRD/BE) et Rosmarie Simmen (PDC/SO) ainsi que par les conseillères nationales Lisbeth Fehr (UDC/ZH), Brigitta Gadiant (UDC/GR), Lili Nabholz (PRD/ZH), Suzette Sandoz (PLS/VD) et Judith Stamm (PDC/LU). Des femmes représentant tous les

groupes de la population et toutes les régions du pays ainsi que diverses organisations féminines en font partie.